

ENGAGEMENT DE VERSEMENT TAXE D'APPRENTISSAGE - 2021

Solde de 13% affectée aux établissements de formations technologiques et professionnelles

Décret n°2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage

Renseignements

Votre Entreprise Siren / Siret :	Etablissement bénéficiaire : Lycée d'enseignement général et technologique Jacques Monod 07, rue Léon Blum 45800 SAINT JEAN DE BRAYE SIRET : 19451462600010
---	--

Contact de l'entreprise :

Nom : Prénom :
Tél : Email :

Votre masse salariale 2020 :€
 X 0,68% =€
 Solde Ecole de 13% TA 2020 :€
 Subvention en matériel déductible :€
 Bonus Alternant déductible :€

Montant de votre versement :€ Code UAI de l'Ecole : 0451462V

Au profit de l'Ecole : LGT Jacques MONOD

Mode de règlement :

Virement

IBAN : FR76 1007 1450 0000 0010 0045 202 **BIC** : TRPU

Mentionner votre n° de Siret en libellé de virement

Chèque

A l'ordre de l'agent comptable du Lycée Jacques Monod

Lycée d'enseignement
général et technologique
Jacques Monod

7 rue Léon Blum
45803 Saint Jean-de-Braye

Proviseur
P.MAUGUIN

Proviseurs-Adjoints :
A.RODRIGUES
O.LEGUILLON

Gestionnaire comptable :
P.DANJOUX

DDFPT :
F.LARUE

Téléphone : 02 38 55 72 30
Télécopie : 02 38 55 72 39
Email: ce.0451462v
@ac-orleans-tours.fr

Site :
<http://lyceejacquesmonod.eu/>